

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL652

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Iordanoff et M. Duplessy

à l'amendement n° CL471 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 23 QUATER

À l'alinéa 16, après le mot :

« code »,

supprimer la fin.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Écologiste et Social vise à supprimer la mention permettant de restreindre les droits des personnes détenues dans les quartiers sécurisés « sous réserve des aménagements qu'imposent les impératifs de sécurité et des restrictions prévues par la présente section ». Cette précision est superflue, l'article L. 6 du code pénitentiaire prévoyant explicitement cette possibilité.